



## Déclaration Liminaire F3SCT 31 du 29 décembre 2023

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Mesdames et Messieurs les membres de la F3SCT de la Haute-Garonne,

Notre Formation Spécialisée se tient une semaine après l'agression au couteau d'une enseignante à Rennes par une élève. Cette élève aurait des antécédents de troubles du comportement et de violence à l'école. Elle a une notification qui nécessite la présence d'une AESH, mais dans le cadre d'un accompagnement mutualisé. Autrement dit l'AESH n'est pas présente à 100% pour un suivi individualisé.

La FNEC FP-FO n'a eu de cesse de dénoncer la loi de 2005, bien mal nommée "loi pour l'égalité des droits et des chances" depuis sa mise en place. Cette loi prive les enfants les plus fragiles de leur droit à une prise en charge par des enseignants et des personnels qualifiés et diplômés, et payés comme tels. Elle instaure une inclusion forcée et systématique qui nie le droit des élèves en situation de handicap à bénéficier de conditions d'apprentissages adaptées à leurs difficultés, les accable de difficultés insurmontables et dégrade considérablement les conditions de travail des personnels. Mois après mois, il suffit d'examiner le Registre en Santé et Sécurité au Travail, ou d'écouter les personnels, sur le terrain, pour le constater. Les personnels se font mordre, taper, griffer, insulter au quotidien, et doivent composer avec des enfants à besoin particuliers qui relèvent de l'enseignement adapté mais qui n'y sont pas inscrits faute de place.

Au contraire de ce qui est fait, il faudrait en ouvrir bien davantage et répondre aux besoins immenses, améliorer de façon drastique les soins et les enseignements adaptés, la bienveillance qu'ils apportent. Depuis des années, les revendications des personnels des établissements spécialisés, tout comme celles de l'ensemble des personnels, sont ignorées. En dépit d'une propagande nauséabonde menée de toutes parts contre ces établissements, ils demeurent les centres de soins et d'enseignement les plus qualifiés, et de loin. Ils ne sont pas des lieux d'enfermement. La FNEC FP-FO n'accepte pas la fermeture de ces établissements et la destruction des prises en charge.

Un nouveau drame a été évité de peu à Rennes. Qu'attendent le président Macron et le ministre Attal pour écouter les revendications des personnels ? Car ce n'est pas l'Acte II de l'Ecole Inclusive, inscrit au projet de loi de finance 2024, lui-même adopté par 49-3 au parlement, qui va arranger les choses. Le président Macron confirme qu'il veut, pour des raisons budgétaires, aller jusqu'au bout de la destruction des structures spécialisées et adaptées, plaçant tous les personnels, les élèves et les familles dans des situations insupportables et maltraitantes :

- Avec les Pôles d'Appui à la Scolarité, l'Education Nationale prend la main sur l'attribution des moyens d'accompagnement, qui seront donc fonction du budget alloué et non des

besoins des élèves.

- Le ministère a indiqué qu'il prépare une formation spécifique « pour les enseignants qui ont choisi la mission d'appui à la prise en charge d'élèves à besoins particuliers dans le 1er et le 2d degré dans le cadre du Pacte enseignant » qui seraient intégrés aux PAS. Ainsi les enseignants pactés dans les PAS remplaceraient les enseignants spécialisés, à qui il est demandé de devenir « coachs » plutôt qu'enseignants.

Face à cette situation que ne peuvent plus supporter les personnels, 230 délégués mandatés par des réunions départementales qui ont rassemblé des milliers de collègues, mais aussi des parents ou d'autres personnels, réunis avec la FNEC FP-FO à Paris le 17 novembre, ont décidé d'une journée de grève et de manifestation à Paris le 25 janvier. La FNEC FP-FO s'est adressée à toutes les organisations syndicales, de la santé et du médico-social, aux fédérations de parents d'élèves, pour préparer ensemble cette mobilisation dans l'unité, partout et obtenir satisfaction des revendications :

- Défense de l'enseignement spécialisé et adapté
- Maintien et création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux.
- Un statut de fonctionnaire et un vrai salaire pour les AESH
- Retrait de l'Acte 2 de l'Ecole inclusive et de l'article 53 du projet de loi de finance créant les PAS

Outre le cas particulier des violences liées à l'inclusion systématique, qui est un problème chronique, notre organisation constate dans cette période une montée plus générale des violences, du fait des élèves ou même des parents. Il n'est pas acceptable que les personnels, dans le cadre de leurs fonctions, fassent l'objet de pressions, de menaces physiques ou verbales. Tant dans le 1er que le 2nd degré, les situations sont inacceptables et sont devenues insupportables dans de nombreux établissements. Un seul élève peut faire exploser tout le fonctionnement d'une école comme c'est le cas pour plusieurs dossiers sur lesquels nous vous avons saisi aujourd'hui encore. Nous sommes en décembre et les situations sont parfois déjà intenable. Sur cette question, nous souhaitons également vous alerter sur les conditions de travail des personnels de direction dont la charge de travail explose au fil des années tant les injonctions de l'institution sont impossibles à tenir, réforme après réforme. A l'empilement des tâches s'ajoute un manque chronique de personnels dans les équipes, qu'il s'agisse d'adjoint gestionnaire, de chef adjoint ou de secrétaire. Quand, en plus, un chef d'établissement subit des violences, parfois de graves menaces, notre fédération demande à ce que l'institution prenne entièrement ses responsabilités et ne culpabilise pas les personnels, mais leur apporte à la place un soutien total. N'oublions pas que l'immense majorité des personnels de direction habite leur logement de fonction et sont de ce fait très exposés. Les événements de Lisieux et la disparition de Stéphane Vitel sont encore présents dans les esprits.

Pour l'ensemble des personnels, ce soutien passe en particulier par l'octroi dans les plus brefs délais de la protection fonctionnelle, mais aussi par le rappel à la loi voire par un dépôt de plainte ou par des mesures de protection des locaux lorsque la situation le nécessite.

Pour terminer sur l'actualité récente, le mardi 12 décembre a eu lieu une mobilisation nationale intersyndicale appelant à la grève contre la réforme de la voie professionnelle. La FNEC FP-FO exige le retrait de cette réforme destructrice pour l'enseignement professionnel et par conséquent

pour tous les personnels (enseignants PLP, DDFPT, AESH...). L'annonce de la suppression de formations professionnelles dites "non-insérantes" lors de la fin de l'année scolaire précédente, réitérée cette année et couplée à une diminution programmée de 170h d'enseignement pour les élèves suscitent de grandes inquiétudes quant à la pérennité des postes. Les collègues, déjà heurtés par l'inefficace transformation de la voie professionnelle du ministre Blanquer en 2019, sont maintenant de plus en plus déstabilisés et nombre d'entre eux manifestent déjà des signes d'inquiétude et d'angoisse. Nous alertons sur le risque psychosocial grandissant provoqué par cette réforme dont le seul bénéfice sera de fournir une main d'œuvre gratuite aux entreprises, la gratification des élèves étant assumée par l'Education Nationale, sans aucun bénéfice pédagogique.

Enfin, nous ne pouvons conclure cette déclaration sans parler des massacres toujours en cours en Palestine. Plus de 20 000 morts à Gaza et en Cisjordanie depuis le 7 octobre. Au moins un million de civils condamnés à la famine. Au fil des jours, les nouvelles sont révoltantes : les images de villes dévastées par des tonnes de bombes, les témoignages de médecins exerçant dans des conditions inhumaines dans des hôpitaux pris pour cibles, les révélations sur les menées génocidaires du gouvernement Netanyahu...

Nos traditions pacifistes et internationalistes sont inscrites dans l'acte de naissance de notre organisation syndicale. Rappelons la déclaration des délégués au Congrès de la cgt-FO le 13 avril 1948 : « Le syndicalisme a pour devoir de se consacrer à la sauvegarde de la paix ». Nous manifesterons donc jusqu'au cessez-le-feu définitif.